

Votre enfant a entre 6 et 16 ans et a un trouble développemental du langage et vous cherchez de l'information concernant le milieu scolaire

Voici un sujet qui vous concerne : Le plan de transition TÉVA

Qu'est-ce que le plan de transition TÉVA?

L'acronyme TEVA signifie "Transition de l'École à la Vie Active". Cette initiative lavalloise est une démarche qui s'adresse aux jeunes de 15 à 21 ans, qui ont besoin d'être accompagnés de manière planifiée et concertée pour réussir leur transition école-vie active. La démarche de planification de la TÉVA a comme point de départ les souhaits du jeune pour sa vie adulte. Elle s'adresse particulièrement à ceux vivant une situation de handicap ou une limitation fonctionnelle, tel que la dysphasie par exemple. Bien que cela peut varier, la démarche débute habituellement 3 ans avant le passage à la vie active, c'est-à-dire 3 ans avant la sortie de l'école.

Les **buts** de ce plan de transition sont :

- La poursuite des études ;
- La préparation, l'insertion et le maintien d'un emploi ;
- La participation à des activités significatives dans lesquelles le jeune est valorisé ;
- Le développement de l'autonomie en résidence ou en centre d'hébergement ;
- Le développement de l'autonomie dans l'utilisation des services de transport ;
- Le développement de l'autonomie dans l'utilisation des services de santé et services sociaux ;
- Le développement d'un nouveau réseau social.

Il n'y a pas de modèle unique de transition, mais plutôt une multitude de modèles. En effet, le plan de transition du jeune doit se construire en fonction de son projet de vie et de ses objectifs, en fonction de sa vie active. Le jeune, ses parents et les partenaires identifiés utiliseront le canevas de base du plan TÉVA et le personnalisent, en le bonifiant, en ajoutant ou en supprimant des sections ou des éléments. Les efforts seront mis sur les préoccupations principales de l'élève. Autrement dit, si un des buts énumérés ci-dessus ne correspond pas à la situation de l'élève, il ne sera tout simplement pas intégré à son plan TÉVA.

Comment peut-on faire une demande TÉVA?

Si le plan de transition TÉVA est choisi et que l'élève possède déjà un plan d'intervention à l'école, ce dernier sera complètement remplacé par le plan de transition

Pour en savoir plus sur le plan
TÉVA

Communiquez avec la
direction de l'école du jeune
afin de voir ce qui est mis en
place dans votre école

TÉVA. C'est habituellement le personnel de l'école qui propose le plan et accompagne l'élève tout au long de sa démarche. Les intervenants (ex. psychoéducatrice) et la direction de l'école sauront vous conseiller et vous informer sur celui-ci. Si le plan TÉVA ne vous est pas proposé par l'école et que vous souhaitez en savoir plus, discutez-en avec la direction de l'école et

Pour Laval, consultez le site internet www.plantransitionlaval.com pour en savoir plus.

Pour Montréal, consultez le lien https://www.cpcsdm.ca/wp-content/uploads/2018/10/GUIDE_CCSEHDAA_WEB.pdf pour en savoir plus.